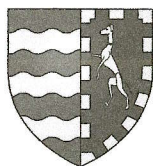


# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de LA ROCHE-CANILLAC

Nombre de membres :  
Afférents au conseil Municipal : 10  
En exercice : 9  
Qui ont pris part à la délibération : 8  
Dont pouvoirs : 1

L'an **deux mil vingt trois, le six avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LA ROCHE-CANILLAC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Patrick LERESTEUX**.

Date de la convocation : **30/03/2023**  
Date d'affichage : **11/04/2023**

Étaient présents : M. Patrick LERESTEUX, M. Jean Luc BELLO, M. Vincent BEZPALKO, Mme Joëlle BRINDEL, Mme Anne LEMOINE, M. Yann PETITJEAN JENKINSON, Mme Annie VOUILLOUX FRANKLIN.

Étaient absents excusés : M. Gilles BARISSAT.

Étaient absents non excusés : Mme Elisabeth BRODIN.

Procurations : M. Gilles BARISSAT en faveur de Mme Annie VOUILLOUX FRANKLIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7

Secrétaire : M. Jean Luc BELLO.

### Délibération MA-DEL-2023-017 : Vote du budget.

Monsieur le maire expose au Conseil que suite au passage à la nomenclature comptable M57, il est possible, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil municipal peut déléguer à son maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture au Conseil Municipal d'une proposition de budget pour l'année 2023.

Après délibération le Conseil municipal :

1. Approuve la présentation du budget primitif 2023 et vote à l'unanimité, les propositions nouvelles pour l'exercice 2023

#### SECTION DE FONTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	Budget prévisionnel 2023
Charges à caractères générales	103 602.90 €
Charges de personnel et frais assimilés	116 900.00 €
Charges de gestion courante	27 510.00 €
Charges financières	450.00 €
Charges exceptionnelles	500.00 €
Virement à la section d'investissement	69 545.37 €
<b>TOTAL</b>	<b>318 508.27 €</b>

Recettes de fonctionnement	Budget prévisionnel 2023
Résultat reporté	120 826.63 €
Produits des services, du domaine et ventes...	27 240.00 €
Impôts et taxes	101 000.00 €

Dotations et participations	52 291.64 €
Autres produits de gestion courante	17 150.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>318 508.27 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Budget prévisionnel 2023</b>
Immobilisations corporelles	118 987.20 €
Emprunts et dettes assimilées	11 578.71 €
Solde d'exécution négatif reporté	58 966.66 €
<b>TOTAL</b>	<b>189 532.57 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Budget prévisionnel 2023</b>
Subventions d'investissement	11 049.39 €
Emprunts et dettes assimilées	105 975.38 €
Dotations, fonds divers et réserves	2 962.43 €
Virement de la section de fonctionnement	69 545.37 €
<b>TOTAL</b>	<b>189 532.57 €</b>

2. La délégation au Maire de pouvoir procéder à des virements de chapitre à chapitre n'est pas retenu pour le budget 2023.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de la Corrèze et publication par voie  
d'affichage le 11/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Patrick LERESTEUR

